



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre

HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 15
septembre à 19h30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe
située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de Tressy St-Pierre, mairesse suppléante,

SONT PRÉSENTS :

Sylvain Cormier conseiller siège n° 1
Marie-Ève Thériault conseillère siège n° 2
Tressy St-Pierre Scherrer conseillère siège n° 4
Nathalie Bernier conseillère siège n° 5
Rock Boudreau conseiller siège n° 6

ABSENCE(S) :

André Thériault maire
Yanick Thériault conseiller siège n° 3

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Laura Mansbridge, directrice générale

INSCRIPTION DES PRÉSENCES

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19h30.

RÉSOLUTION N° 2026-0148 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire l'adoption tel que déposé.

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé, étant entendu que
le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.



Séance extraordinaire du 15 septembre 2026

RÉSOLUTION N° 2026-0149

RÈGLEMENT N°409 « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 986 487\$ POUR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION DE NOUVELLES CHAMBRES POUR LES JOUEURS DE L'ARÉNA DENIS-PERRON » : ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par le conseiller Sylvain Cormier et le dépôt du projet de règlement n°409 lors de la séance du 8 septembre 2026;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que le règlement n°409 « Règlement décrétant un dépense et un emprunt de 2 986 487\$ pour les travaux de démolition et de construction de nouvelles chambres pour les joueurs de l'Aréna Denis-Perron » soit adopté par le conseil.

RÉSOLUTION N° 2026-0150

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) 2023-2033 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a déjà obtenu une lettre de présélection dans le cadre d'une demande d'aide financière antérieure relative à son projet de mise aux normes des infrastructures d'eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le projet visé par la présente demande constitue la continuité des démarches déjà entreprises par la Municipalité afin d'assurer la conformité de ses infrastructures aux exigences gouvernementales en matière d'eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a engagé et prévoit poursuivre diverses démarches techniques et professionnelles nécessaires à l'avancement du projet, notamment en matière d'études, d'ingénierie et de préparation des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a ouvert un nouvel appel de projets dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023-2033, permettant le dépôt ou le transfert de projets déjà présélectionnés dans une version antérieure du programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023-2033 pour son projet de mise aux normes en eaux usées en faisant référence à son dossier déjà existant et à la lettre de présélection obtenue précédemment afin de favoriser la poursuite du traitement et la priorisation de son projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du PRIMEAU 2023-2033, s'est renseignée au besoin auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle et à son projet;



Séance extraordinaire du 15 septembre 2026

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par le conseiller Rock Boudreau
et unanimement résolu

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PRIMEAU 2023-2033 pour le projet de mise aux normes d'eaux usées;

QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre s'engage à assumer tous les coûts non admissibles associés à son projet, y compris toutes les directives de changements admissibles, à hauteur de 50 % de leur coût, ainsi que tout dépassement de coûts;

QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme;

QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant;

QUE la Directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tout document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution et à la demande d'aide financière.

RÉSOLUTION N° 2026-0151 VENTE DU LOT 5 339 953 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'intérêt du propriétaire du lot 5 339 953 situé sur la rue Acadiens d'acquérir le lot 6 693 434, afin d'uniformiser son terrain;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par le conseiller Rock Boudreau
et unanimement résolu

Que la Municipalité vende de gré à gré à Guillaume Méthot et Liliane Nolet le lot 5 339 953 au cadastre officiel de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre dans la circonscription de Sept-Îles pour la somme de 8 800 \$, taxes applicables en sus.

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat notarié à intervenir préparé par Me Brigitte-Vivianne Lévesque, notaire et ainsi donner quittance sur paiement du prix de vente.

RÉSOLUTION N° 2026-0152 RÈGLEMENT N° 408 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°298 - RÈGLEMENT DE ZONAGE » : ADOPTION DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par le conseiller Yanick Thériault et le dépôt du projet de règlement n°408 lors de la séance du 8 septembre 2026;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par le conseiller Rock Boudreau
et unanimement résolu



Séance extraordinaire du 15 septembre 2026

Que le 1^{er} projet de règlement n°408 « Règlement modifiant le règlement n°298 - règlement de zonage » soit adopté par le conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions du public.

RÉSOLUTION N° 2026-0153 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 19h42.

Havre-Saint-Pierre, le 16 septembre 2026

Tressy St-Pierre, mairesse suppléante

Laura Mansbridge, directrice générale